



Conseil régional

La Présidente

Saint-Ouen, le 12 SEP. 2018

**Mme Françoise NYSSEN
Ministre de la Culture
3 rue de Valois
Paris Cedex 01**

Réf: D18-4294

Madame la Ministre,

Cher Françoise

Depuis votre arrivée au gouvernement, vous avez fait de l'éducation artistique et culturelle (EAC) une de vos priorités. Vous portez notamment l'objectif « 100% EAC », qui vise à en faire bénéficier chaque jeune. Je partage avec vous cette détermination à donner à chaque jeune un accès structurant à l'art et à la culture et j'ai inscrit, dès 2016, l'EAC au cœur de la politique régionale. En 2018, la Région Île-de-France a ainsi consacré 4 millions d'euros à l'EAC, en ciblant particulièrement les lycéens et apprentis franciliens.

Dans une dynamique d'amplification de l'EAC sur notre territoire, nous avons élaboré, conjointement avec la DRAC, après de nombreux échanges avec le Préfet d'Île-de-France, un nouveau cahier des charges pour l'EPCC ARCADI.

Son élaboration a été entravée par de fortes réticences de la DRAC qui refusait paradoxalement la mise en avant de l'EAC dans les missions d'ARCADI. Après plusieurs mois de blocage et des échanges nombreux avec les salariés et les professionnels du secteur, une issue a finalement pu être trouvée avec la finalisation d'un cahier des charges commun ETAT/REGION.

Ce cahier des charges recentre les missions de l'EPCC sur l'EAC et comporte en outre la diffusion, l'animation de réseaux, et l'accompagnement professionnel pour la jeune création – un dispositif qui se situe dans la continuité de FoRTE, le Fonds régional pour les talents émergents mis en place par la Région Île-de-France et qui a rencontré un vif succès en 2018.

Le nouveau cahier des charges a ainsi été adopté en conseil d'administration début 2018, et la procédure de recrutement d'un nouveau directeur a pu être ouverte. Suite à l'appel à candidatures, le jury s'est déroulé en deux phases, conformément aux textes, et en accord avec le conseil d'administration : pré-sélection de quatre candidats, puis audition de deux candidats finalistes et, enfin, choix de l'un d'entre eux sur la base du projet présenté.

La discussion ultime du jury s'est portée sur Alpar OK et Nicolas CARDOU, directeur par intérim. Un candidat, Alpar OK, a retenu la majorité des voix, compte tenu de son expérience reconnue de tous au Théâtre de la Ville de Paris et de la qualité de son projet. L'Etat et la Région Île-de-France se sont accordés pour porter sa candidature lors du conseil d'administration du 27 juin 2018, qui devait entériner cette nomination à la majorité des deux tiers.

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89
www.iledefrance.fr

Malheureusement, les deux personnalités qualifiées de l'Etat, renommées par le Préfet sur proposition de la DRAC, quelques jours avant la tenue du conseil d'administration alors même que leur opposition à cette candidature était connue, se sont prononcées contre le candidat présenté et soutenu par l'Etat, la Région et une partie de l'opposition régionale.

En conséquence du manque de soutien des personnalités qualifiées de l'Etat ainsi que de la DRAC, le candidat n'a pas obtenu les douze voix nécessaires à sa nomination. Je regrette cette attitude peu constructive aboutissant à l'échec de cette procédure longue, qui au terme de 4 mois a été déclarée infructueuse. Elle doit être reprise à zéro, ARCADI se trouvant, encore pour de longs mois, sans direction stable.

J'ajoute qu'à l'occasion de ce conseil d'administration, des mots d'une violence inacceptable ont été prononcés à l'encontre de la Présidente Delphine BURKLI, qui effectue un travail formidable depuis son arrivée à la tête de l'EPCC ARCADI il y a deux ans et demi, et dont l'engagement, en tant que maire du 9^{ème} arrondissement de Paris, en faveur du spectacle vivant, est reconnu par tous. Face à cette situation de blocage et à ces comportements scandaleux, Delphine BURKLI a décidé à son grand regret de démissionner de son mandat de Présidente d'ARCADI.

L'obstruction de la DRAC sur ce dossier, alors que la Région finance à 88% le fonctionnement d'ARCADI (5 millions d'euros) et que l'Etat ne contribue qu'à hauteur de 7% (380 000 euros), est inacceptable et injustifiable.

Madame la Ministre, compte tenu de vos priorités culturelles affichées, nous nous interrogeons sur la légitimité qu'avait la DRAC à s'opposer à un projet puissant de renforcement de l'éducation artistique et culturelle en Ile-de-France.

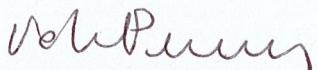
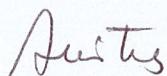
Prenant acte de l'impossibilité à mettre en œuvre les priorités régionales et face à ce désaccord de fond, c'est avec contrecœur que la Région se voit contrainte de quitter l'EPCC ARCADI. Au regard de la situation, l'Etat qui souhaite imposer ses vues sur la stratégie, le fonctionnement et la direction d'ARCADI, doit désormais prendre ses responsabilités et assumer la charge pleine et entière de cet EPCC.

Pour sa part, la Région reprendra en direct les actions d'éducation artistique et culturelle, les aides à la diffusion et à l'émergence des jeunes talents qu'elle finançait à travers ARCADI. Elle s'engage d'ores et déjà à maintenir à l'euro près tous les budgets correspondant aux projets d'intervention d'ARCADI et elle donnera priorité de recrutement aux agents d'ARCADI qui souhaiteraient poursuivre leur mission au sein de la collectivité régionale.

Depuis deux ans, la culture est une priorité stratégique et budgétaire de la région Ile-de-France qui a augmenté de 13% ses financements à tous les secteurs des arts et de la culture, et mis en place un ambitieux programme de développement de l'EAC dans les lycées et les CFA. Nous poursuivrons cet engagement de terrain sans nous laisser entraver par des blocages qui nous semblent purement politiques, au mauvais sens du terme.

Vous connaissant, je sais que vous regretterez autant que moi l'issue de ces deux ans d'efforts et de travail, mais que vous en comprendrez aussi les raisons.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.



Valérie PÉCRESSE